
Actes de la deuxième conférence internationale sur la Francophonie économique

L'ENTREPRENEURIAT ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES ET DES FEMMES EN AFRIQUE FRANCOPHONE

Université Mohammed V de Rabat, 2-4 mars 2020

IMPACT D'UNE POLITIQUE DE PROTECTION SOCIALE À ORIENTATION GENRE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE AU SÉNÉGAL

Mame Cheikh Anta SALL

Laboratoire de recherche sur les Institutions et la Croissance (LINC)

Université Cheikh Anta DIOP de Dakar

mamecheikhantasall@yahoo.fr

Résumé : L'objectif de cette recherche est d'analyser l'impact d'une politique de protection sociale à dimension genre sur le marché du travail et la croissance économique à travers un modèle d'équilibre général calculable. Compte tenu de la spécificité de la recherche, une segmentation poussée du marché du travail est effectuée suivant le genre et la catégorie socioprofessionnelle afin de mettre en évidence les hétérogénéités de ce marché. Les simulations ont porté sur une hausse de 10% de l'offre de travail des femmes. Les résultats ont montré que l'augmentation de l'offre de travail féminine a non seulement amélioré le taux d'emploi des femmes, elle a aussi bonifié la croissance économique avec en particulier une hausse importante de la valeur ajoutée dans les secteurs les plus intensifs en main d'œuvre féminine.

Mots clés : protection sociale, genre, marché du travail et croissance économique.

Code JEL : H55, J16, J40, F43.

Les idées et opinions exprimées dans les textes sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'OFE ou celles de ses partenaires. Aussi, les erreurs et lacunes subsistantes de même que les omissions relèvent de la seule responsabilité des auteurs.

Introduction

La crise financière mondiale de 2007/2008 a souligné, une fois de plus, l'importance du rôle de la sécurité et de la protection sociale dans son action de tampon contre les conséquences sociales négatives entraînées par des baisses de revenus soudaines ou des hausses soudaines du nombre de sans-emplois (Razavi, 2011). Le rôle joué par la protection sociale dans l'atténuation des chocs ainsi que son impact jugé favorable, d'expériences menées dans plusieurs pays en développement, ont incité la plupart des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales à unir leurs forces et leurs énergies pour promouvoir la protection sociale. Ainsi, au fil des années, les objectifs, les cibles et le sens de la protection sociale ont considérablement évolué (Holmes et Jones, 2010 ; Antonopoulos, 2013).

Du point de vue conceptuel, il n'existe pas de définition "normalisée" ni même "stabilisée" de la protection sociale. Le concept est utilisé différemment selon les acteurs et sa définition, de même que le périmètre d'activité qu'il englobe, ne fait pas encore vraiment l'objet de consensus (Barrientos et Hulme 2008, Holmes et Jones 2010). L'OIT (2011) définit la protection sociale comme la fourniture à l'ensemble des citoyens d'une aide sociale de base généralisée quelles que soient les contributions de l'individu et son parcours professionnel, comportant notamment une aide au revenu, sur la base des besoins et non des droits des acquis et des soins de santé pour l'ensemble de la population. Les systèmes de protection sociale incarnent les moyens d'une société de protéger le niveau de vie de ses citoyens, de prévenir, d'atténuer et de surmonter les difficultés qui, autrement, augmenteraient la volatilité des revenus et la vulnérabilité à l'insécurité des revenus ou à la pauvreté (Gentilini et Omamo 2009). Les différents systèmes de protection sociale s'appuient le plus souvent sur des modalités étroitement liées au marché du travail d'autant plus que ce dernier est incontournable dans la mise en œuvre d'une politique sociale efficace.

Au Sénégal, le marché du travail est caractérisé par une forte vulnérabilité des emplois occupés, due notamment à une prédominance du secteur informel. Celle-ci est, en outre, plus accentuée chez la main d'œuvre féminine dont les 93% évoluent principalement dans le secteur informel (ESPS II, 2011). Les travailleurs indépendants/employeurs et aides familiaux représentent 63% de la main d'œuvre occupée (ENES, 2015). Ainsi, la proportion de travailleurs indépendants, cumulée à la proportion des apprentis et celle des aide-familiaux, montre qu'environ sept individus occupés sur dix sont vulnérables en emploi avec également des disparités de genre. En effet, la proportion de l'emploi vulnérable observée chez les femmes est supérieure de 1,7 point de pourcentage à celle observée chez les hommes (ENES, 2015). Ceci témoigne donc de la vulnérabilité manifeste des femmes sur le marché du travail liée à la précarité du travail exercé notamment en termes de salaire, de sécurité du travail et de protection sociale etc.

Les politiques sociales pratiquées à travers le monde tournent principalement autour de deux approches : le modèle bismarckien et le modèle beveridgien. Le modèle bismarckien, dit d'assurance sociale obligatoire, a été inspiré par Bismarck en 1883. Il s'appuie sur de la notion de statut professionnel et de risque au travail avec une couverture sociale des employés contre les risques liés à leurs activités. L'assurance sociale a souvent trait aux programmes liés à l'exercice d'un emploi, avec un système de financement par cotisations des employeurs et des employés, basées sur les salaires (Razavi, 2011). Par contre le modèle de protection sociale, proposé par Beveridge en 1945, renvoie plutôt à un système d'assistance sociale. C'est un système de protection fondé sur le principe d'universalité et de solidarité nationale (Jack, 2011). L'aide sociale vise la pauvreté aiguë ou chronique, les vulnérabilités de la vieillesse, des enfants et de femmes, ou les catastrophes naturelles par des transferts d'argent ou en nature (Gentilini et Omamo 2009).

La plupart des dispositifs de protection sociale sont aveugles au genre (à l'exception du congé de maternité et du congé parental). De facto, en adoptant comme norme l'exercice d'un emploi à temps plein, dans le secteur formel, les programmes sociaux sont implicitement discriminatoires envers les femmes. A titre illustratif, les femmes qui sont en marge du marché du travail ou qui travaillent dans le secteur informel de l'économie ne peuvent en général pas prétendre à une assurance maladie elles-mêmes. Razavi (2011) souligne dans ce sens, que lorsque l'accès à une aide sociale et le montant de celle-ci sont étroitement liés à l'exercice d'un emploi rémunéré et quand aucun mécanisme n'est mis en place pour valoriser d'autres formes de contributions à la société, les

inégalités fondées sur le genre qu'on trouve sur le marché du travail sont transmises au système de protection sociale et s'y voient même amplifiées.

Dans ce sens, une perspective de genre n'est pas un ajout facultatif, mais fait partie intégrante de la politique de protection sociale si elle veut parvenir à un changement durable à long terme parce qu'elle a le potentiel de réduire les inégalités sociales notées sur le genre à moindre coût (Newton, 2016). La dimension genre de la protection sociale et la considération sexo-spécifique dans la conception des programmes offrent, en conséquence un vaste potentiel de promotion de l'égalité des sexes (Razavi, 2011 ; Tebaldi 2016).

Dès lors, il semble important de s'interroger sur l'impact d'une politique de protection sociale à orientation genre sur la croissance et les disparités sur le marché du travail sénégalais. Est-ce que celle-ci permet d'améliorer la situation des femmes sur le marché du travail et de façon concomitante favoriser une croissance économique plus soutenue et plus inclusive ?

L'objectif de cette recherche est de mesurer l'impact d'une politique de protection sociale genre sur l'emploi des femmes et la croissance économique. Pour mener à bien ce travail, nous nous fondons sur l'hypothèse selon laquelle, une politique de protection sociale à orientation genre améliore la situation des femmes sur le marché du travail et favorise une croissance économique plus soutenue et équilibrée.

La suite de cet article s'organise au tour des sections suivantes. La première section se consacre à l'analyse de l'état de la protection sociale au Sénégal, la littérature sur la protection sociale et le genre est présentée dans la deuxième section, la troisième section se consacre à la méthodologie et la dernière à la justification des simulations et aux résultats.

1. Les mécanismes de protection sociale et le marché du travail au Sénégal

Le marché du travail Sénégalais est caractérisé par des disparités de genre notoires en raison des opportunités relativement différentes selon que le travailleur soit de sexe masculin ou féminin (Sall, 2018). Quelle que soit la tranche d'âge considérée, le niveau d'activité est plus important chez les hommes que chez des femmes. L'analyse des chiffres d'ENES (2015) montre qu'il est de 61,1% pour les hommes et de 46,7% pour les femmes dans la population des 10 ans ou plus, et respectivement de 70,6% et 53,2% dans la population des 15 ans ou plus.

Le taux d'occupation aussi est de 51,7% chez les hommes contre 29,2% pour les femmes en ce qui concerne la population des 10 ans ou plus. S'agissant de la population des 15 ans ou plus, il est de 47,8% chez les hommes contre 24,7% pour les femmes (ENES, 2015)¹. L'analyse du taux d'emploi salarié révèle que, même si le taux global est relativement faible (37%), celui des hommes (43,5%) dépasse largement celui des femmes (26,3%).

¹ Au Sénégal, la population en âge de travailler est celle ayant au moins 10 ans. Mais nous prenons également la population des 15 ans et plus pour faciliter la comparaison à l'échelle internationale.

Tableau 1 : Taux d'activité et d'occupation selon le genre

	Population active en %		Population occupée en %		Emploi salarié en %
	10 ans et plus	15 ans et plus	10 ans et plus	15 ans et plus	
Hommes	61,1	70,6	51,7	47,8	43,5
Femmes	46,7	53,2	29,2	24,7	26,3

Source : Auteur, à partir des données d'ENES (2015)

Du point de vue du taux de chômage, les mêmes inégalités sont observées. Les chiffres d'ENES (2015) montrent que le taux de chômage global est estimé à 13,4%. L'analyse selon le sexe révèle que le chômage affecte davantage les femmes (19,3 %) que les hommes (8,1 %).

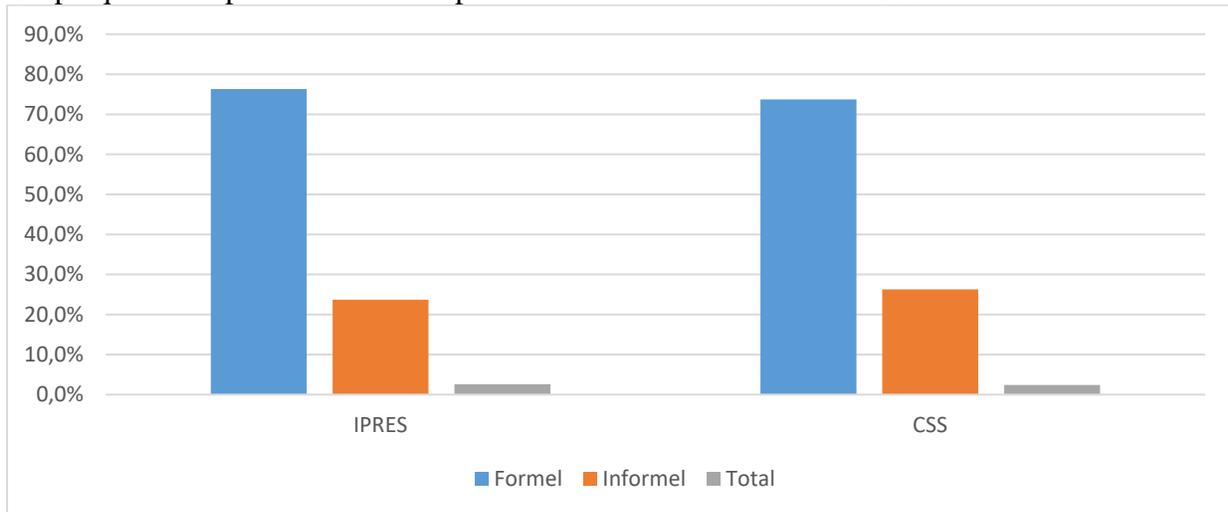
La structure de la population sénégalaise, de plus en plus dominée par la population en âge de travailler (54% selon SES, 2015), montre la nécessité d'anticiper sur les défis de protection sociale liés à l'emploi (secteur informel, emploi des jeunes, pertes d'emplois), aux maladies handicapantes et risques professionnels entre autres, afin de mieux tirer bénéfice du dividende démographique. En effet, la meilleure façon de lutter contre la vulnérabilité chez les personnes en âge de travailler est de leur faciliter l'accès à l'emploi, y compris à l'auto emploi. Le Sénégal compte s'appuyer sur la protection sociale afin d'assurer la transition du secteur informel au secteur formel, à travers notamment les garanties d'un minimum de couverture maladie, de pension, etc. (SNPS, 2017).

Dans le secteur formel de la sécurité sociale, caractérisé par la domination du système contributif et obligatoire, les pensions de retraite des fonctionnaires (gérées par le FNR) et du secteur privé et agents non fonctionnaires de l'Etat (gérées par l'IPRES) représentent la part la plus importante, suivies des prestations familiales. Généralement, les entreprises Sénégalaises sont tenues de s'immatriculer obligatoirement au niveau de l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) et de la Caisse de Sécurité sociale (CSS) pour garantir des conditions de travail favorables aux employés et à leurs familles.

Les activités du CSS ont trait aux prestations familiales et à la prise en charge des accidents de travail, alors que celles de l'IPRES revoient aux pensions et aux allocations de retraite.

Sur l'ensemble des unités économiques du pays, les inscriptions à l'IPRES (2,6%) et à la CSS (2,4%) demeurent très faibles. Si l'on tient compte de la dualité des secteurs formel et informel, l'analyse révèle que 76,3% des entreprises du secteur formel sont immatriculées à l'IPRES et 73,7% à la CSS (RGE, 2017). Il est important de préciser dans ce sens que, les unités du secteur informel inscrites à l'IPRES et à la CSS sont dues à la non-exigence de la tenue de comptabilité au niveau de ces deux institutions.

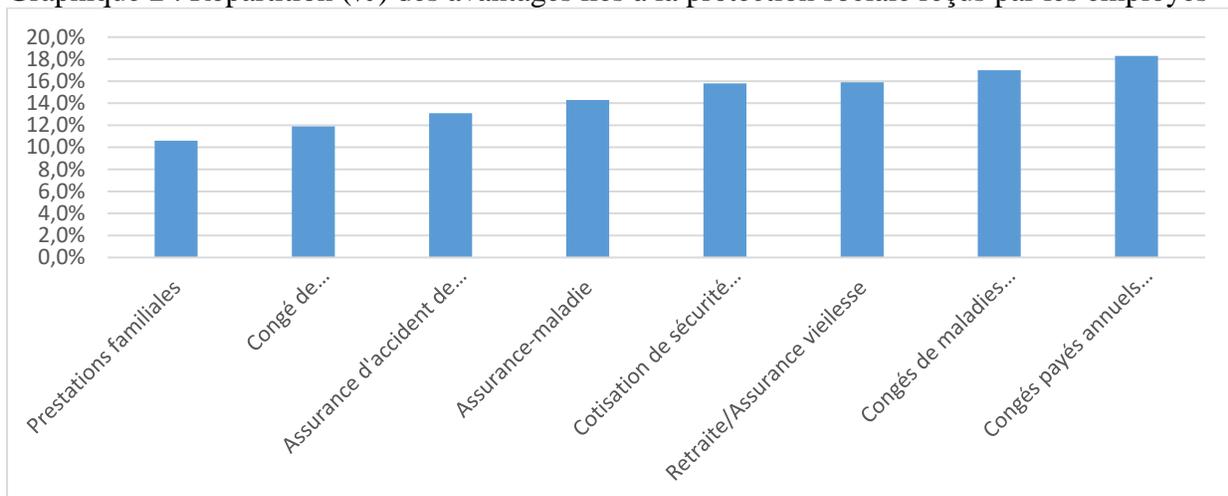
Graphique 1 : Répartition des entreprises inscrites à l'IPRES et à la CSS selon la formalité



Source : ANSD, RGE (2017)

Les prestations sociales reçues par les travailleurs sont également relativement faibles. Il est ressorti de l'ENES (2015) que plus de 80% des actifs occupés ne bénéficient pas des avantages liés à la protection sociale. Les niveaux de prestation sociale mesurés par la garantie des « congés annuels payés », des « congés maladies rémunérés », la « retraite/assurance vieillesse », l'« assurance maladie », les « cotisations de sécurité sociale », les « congés de maternité/paternité », l'« assurance d'accidents de travail » et les « prestations familiales », tournent autour de 15%.

Graphique 2 : Répartition (%) des avantages liés à la protection sociale reçus par les employés



Source : ANSD, ENES (2015)

Une analyse selon le genre montre également des disparités dans l'adhésion aux systèmes de sécurité sociale. Le taux d'affiliation des hommes aux différentes institutions de sécurité sociale double pratiquement celui des femmes.

Système de Sécurité Sociale (SSS)	Hommes en %	Femmes en %	Ensemble en %
IPRES	5	2,70	4
CSS	3,70	1,70	2,80
FNR	2,20	0,80	1,60
Mutuelle de santé	3,60	2,30	3
Autres systèmes de sécurité	0,80	0,50	0,70
Ensemble	2,30	0,70	2

Tableau 2 : Actifs affiliés à un système de sécurité sociale selon le sexe

Source : Auteurs, à partir des données de l'ESPS2 (2011)

2. Protection sociale et marché du travail : une analyse de la littérature suivant le genre

Une analyse de la littérature a permis de constater que les dispositifs d'assistance sociale sous le prisme du genre se sont avérés très efficaces dans la lutte contre la discrimination à l'encontre des femmes afin de libérer tout le potentiel économique de la main d'œuvre féminine sur le marché du travail. Ces mécanismes ont également, pour la plupart, favorisé l'amélioration du bien-être de toute la communauté (des enfants notamment).

Du point de vue des transferts monétaires, Samson et al. (2004) ont avancé qu'au Bangladesh, au Brésil et en Afrique du Sud, le fait que les transferts soient versés aux femmes a un impact positif sur la fréquentation scolaire, surtout par les filles. Arnold et al., (2009) soulignent que pour un grand nombre de pays, les principaux bénéficiaires des programmes de protection sociale sont des femmes, ce qui a contribué à atténuer les disparités existantes entre elles et les hommes, favoriser leur émancipation et entraîner une amélioration des résultats relevés pour les filles sur le plan du développement humain. Holmes et Jones (2010), dans une étude sur le genre et la protection sociale en Afrique Subsaharienne, ont avancé qu'il est toujours plus pertinent en termes d'efficacité et d'égalité des sexes de verser les prestations relatives aux transferts monétaires aux femmes dans la mesure où elles sont les principales dispensatrices de soins aux enfants. Ils soulignent également que si les prestations passent par les banques ou les institutions de microfinance, elles favoriseraient davantage l'inclusion financière des femmes. D'autres auteurs ont montré également que ces transferts favorisent la participation des femmes sur le marché du travail. A titre illustratif, « *la Bolsa Familia* » du Brésil a augmenté le taux d'activité des femmes à un taux supérieur à celui des hommes : 2,6% pour les hommes et 4,3% pour les femmes (Marques et al., 2017).

Au Kenya, le transfert de fonds pour les enfants orphelins et vulnérables (CT-OVC) a également eu différents effets sur les disparités de genre, augmentant la participation des femmes bénéficiaires dans le travail salarié agricole et dans leurs propres fermes, tout en augmentant la participation des hommes dans l'emploi salarié non agricole (Asfaw et al., 2012). Certains programmes de transferts monétaires aident à rééquilibrer les rôles entre les hommes et les femmes et l'allocation de main-d'œuvre au sein des familles. En Amérique latine, les femmes recevant des transferts monétaires ont un plus grand respect de la part des hommes et un statut plus élevé dans le ménage (Molyneux et Thompson, 2011 ; Marques et al., 2017). La perception des hommes quant à la capacité des femmes à gérer leur argent ainsi que leur rôle dans la contribution au revenu du ménage se sont

nettement améliorés grâce aux programmes de transferts monétaires au Kenya, au Zimbabwe et en Indonésie (Oxfam, 2014).

Néanmoins, pour beaucoup d'auteurs, l'impact des transferts monétaires sur la réduction de l'écart entre les sexes sur le marché du travail et sur l'éducation des jeunes dépend souvent de la manière dont ces programmes sont conçus, du contexte et des opportunités existantes disponibles (Gitter et al, 2013). Par exemple, certains programmes peuvent prévoir dans leur conception de payer une prime plus élevée aux ménages qui envoient les filles à l'école, en particulier au niveau secondaire (OCDE, 2011).

Du reste, les programmes d'emplois publics peuvent aussi améliorer les infrastructures communautaires ainsi que la qualité de vie des femmes en mettant en œuvre des projets correspondant aux besoins de ces dernières et en leur permettant de réduire le temps alloué à leurs tâches quotidiennes. Etant donné que les femmes consacrent trop de temps au travail non rémunéré, elles subissent la plupart du temps le chômage saisonnier en tant que travailleuses agricoles et sont également très vulnérables sur le marché du travail. Elles sont généralement engagées dans des emplois de types irréguliers et informels, elles n'ont pas ainsi d'assurance sociale et reçoivent des salaires inférieurs à ceux des hommes.

Afin de faire face à la vulnérabilité accrue des couches sociales les plus défavorisées, de nombreux pays caractérisés par des taux de chômages très élevés ont mis en place des programmes (appelés autrement plan de garantie de l'emploi) afin d'apporter une assistance sociale aux personnes dans le besoin. Ces programmes sont souvent des politiques actives fondés sur le principe selon lequel l'État joue un rôle « d'employeur de dernier recours ». L'Inde a mis en application, en 2005, la loi nationale de garantie de l'emploi² dont l'objectif était d'offrir 100 jours de travail avec un salaire minimum légal à tous les ménages ruraux disposés à effectuer un travail manuel peu ou non qualifié. Une dimension genre est notée dans la mise en œuvre de cette loi avec un quota d'au moins 1/3 des emplois réservés aux femmes, ainsi que des garderies sur les lieux de travail. Ainsi, la participation des femmes au marché du travail a remarquablement augmenté bien qu'avec des variations importantes d'une région à l'autre (Khera et Nayak, 2009). Le programme d'entretien des routes rurales au Pérou (2003-2006) a aussi permis d'augmenter la participation des femmes de 3,5% à 24% en fixant un quota de femmes de 10% dans les microentreprises (OIT, 2011).

La conception de la plupart des programmes de travaux publics recensés dans les Pays à Faible Revenus (PFR) d'Afrique subsaharienne prévoit un certain niveau de sensibilisation aux questions d'égalité des sexes avec des quotas explicites (oscillant généralement entre 30 et 50%) ou des objectifs de participation féminine. Le Programme étendu de travaux publics (*Expanded Public Works Programme*) de l'Afrique du Sud y est notamment cité en exemple, car les services de soin figurent depuis le début dans ses offres de travail (Antonopoulos, 2013). Tebaldi (2016) souligne que la Guinée a entrepris le programme de travaux publics à haute intensité de main d'œuvre (*labour Intensive Public Works*, LIPW), sur la base d'un constat d'une faible participation féminine au marché du travail. Ce programme est articulé autour des campagnes de sensibilisation et inclus des activités « souples » de travaux publics, susceptibles d'attirer davantage la main d'œuvre

² *Mahatma Gandhi National Rural Employment Guarantee Act (MNREGA)*. Baptisée en 2009 du nom du père de la nation (Mahatma Gandhi), la loi cible les régions rurales, dans lesquelles la pauvreté est plus importante qu'en milieu urbain et où son rôle est primordial pendant les périodes de pénurie, lorsque la population rurale n'est pas en mesure d'obtenir un emploi.

féminine. De même, le Liberia a entrepris d'encourager la participation féminine à des fonctions productives non traditionnelles. Ils ont mis en œuvre plusieurs programmes pour encourager la main d'œuvre féminine et ont envisagé la possibilité de proposer des services de garde d'enfants confiés à des garderies sur place et/ou des bénéficiaires. Il est courant, par ailleurs, que les programmes de travaux publics sexo-spécifiques proposent des heures de travail plus flexibles ; dans le cas du Fonds d'action sociale de la Tanzanie (*Tanzania Social Action Fund*, TASAF), les femmes ont d'ailleurs la possibilité de faire des demi-journées de travail.

En définitive, il est admis que ces différents programmes de garantie de l'emploi, s'ils prennent en considération la dimension genre durant tout le processus, permettent non seulement aux femmes de s'émanciper du point de vue économique mais aussi de se positionner et d'améliorer leur statut social au sein de la famille et de la communauté.

3. Modélisation en équilibre général calculable (MEGC)

La structure du modèle de base utilisée est celle de PEP-T, élaborée par Decaluwé et al. (2013). Nous y avons ajouté une segmentation poussée du marché du travail, une spécification du marché du travail marquée par l'introduction d'une courbe des salaires, la modélisation du commerce extérieur qui prend en compte l'existence d'une demande d'exportation finie. Le modèle est dynamique récursif, ce qui signifie qu'il est résolu comme une séquence d'équilibres statiques reliés dans le temps, à travers l'accumulation du capital et l'accroissement de la main d'œuvre et des équations de comportement. Un des avantages d'une spécification du modèle dynamique est la possibilité de générer un sentier à moyen et long terme. De plus, les changements structurels peuvent être analysés dans le temps. Le modèle s'applique à une petite économie pour laquelle les prix mondiaux sont donnés.

- Structure du bloc de production

La technologie de production est décrite selon un processus à différents niveaux. Dans un premier temps, la production du secteur est exprimée par une fonction de type Leontief combinant des parts fixes de la valeur ajoutée et des consommations intermédiaires. La consommation intermédiaire totale est une part fixe de sa production. Chaque produit représente une part fixe de la consommation intermédiaire totale sectorielle. La valeur ajoutée est formulée de façon différente selon les secteurs. Dans le secteur non-marchand, la valeur ajoutée est une fonction CES qui combine du travail composite et du capital public. En revanche, dans les secteurs marchands, la valeur ajoutée est une fonction CES qui combine du travail composite et du capital composite. Le travail composite est une fonction CES combinant les 20 différentes catégories de travail. La demande de travail de chaque branche est déterminée par la condition de premier ordre de maximisation du profit. Le capital composite est représenté sous la forme d'une fonction CES combinant le capital privé et le capital public. La demande de capital spécifique de chaque branche est déterminée par la condition de premier ordre de maximisation du profit. La productivité globale des facteurs (PGF) est endogène. Elle est une fonction du ratio entre le capital public du secteur et le capital privé du secteur et de l'élasticité de la PGF à ce ratio.

$$B_j^{VA} = \overline{B}_{j,t} \left[(KH_{j,t})^{\varepsilon_k} (RD_{j,t})^{\varepsilon_r} (IP_{j,t})^{\varepsilon_i} \left(\frac{KD_{pub}G_t}{KD_{priv}_{j,t}} \right)^{\varepsilon_k} \right] \quad (1)$$

La valeur ajoutée ($VA_{j,t}$) de chaque secteur est constituée de main-d'œuvre composite et du capital composite, suivant une spécification d'élasticité de substitution constante (CES) :

$$VA_{j,t} = B_j^{VA} \left[\beta_j^{VA} LDC_{j,t}^{-\rho_j^{VA}} + (1 - \beta_j^{VA}) KDC_{j,t}^{-\rho_j^{VA}} \right]^{\rho_j^{VA} \frac{1}{1-\rho_j^{VA}}} \quad (2)$$

- Modélisation du marché du travail

Dans ce modèle, une des caractéristiques du marché du travail est, d'une part, la segmentation poussée du marché du travail en dix catégories socio professionnelles (les cadres supérieurs et ingénieurs, les cadres moyens et agent de maîtrise, les employés et ouvriers qualifiés, les employés et ouvriers semi qualifiés, les employeurs, les manœuvres, les travailleurs indépendants, les aides-familiaux, les apprentis rémunérés ou non, les autres qui regroupent les non déclarés et les inclassables). Chaque catégorie est également segmentée selon le genre (homme et femme). En conséquence, nous distinguons 20 segments du marché du travail. D'autre part, nous tenons compte du caractère rigide des différents segments du marché du travail en introduisant le chômage dans de façon endogène.

Les travailleurs sont supposés être mobiles à l'intérieur des différents segments du marché du travail qualifiés et non qualifiés. Mais il n'existe pas de mobilité de la main d'œuvre entre les différents segments du marché du travail. L'approche par la courbe des salaires (wage curve) développée par Blanchflower et Oswald (1994) est utilisée pour modéliser le marché du travail où nous supposons l'existence d'un chômage dans le segment du travail qualifié. Les travailleurs de ce segment du marché sont principalement employés dans le secteur moderne ou secteur formel où nous supposons une relative rigidité dans la fixation du salaire.

Le taux de salaire y évolue selon la situation du marché du travail, conformément à la situation décrite par la *wage curve*. Celle-ci décrit une relation négative entre les niveaux de chômage³ et les salaires. Elle traduit le fait que les zones et/ou secteurs caractérisés par des taux de chômage élevés, sont associées à de bas salaires, alors que ceux à taux de chômage faibles sont marqués par des niveaux élevés de salaires. Dans le segment du marché du travail non-qualifié, les travailleurs évoluent généralement dans le secteur informel. Le taux de salaire est supposé y être déterminé par la confrontation de l'offre et de la demande de travail. Ainsi sur ce marché, l'équilibre résultant de l'égalité entre la somme de l'offre et de la demande de travail non-qualifié permet de déterminer le taux de salaire.

L'offre de travail d'une année donnée correspond à l'offre de l'année précédente qui croit avec la croissance démographique.

$$LS_{t+1}^L = LS_t^L \cdot (1 + n) \quad (3)$$

LS_{t+1}^L = l'offre de travail en t+1 ;

LS_t^L = l'offre de travail en t ;

n = taux de croissance démographique.

La particularité de ce modèle est l'intégration des canaux de transmission par lesquels l'augmentation de la main d'œuvre féminine peut affecter les salaires et les demandes de travail

³ Selon les estimations de la Banque mondiale (2007), le taux de chômage est estimé à 13% au Sénégal.

(tous segments compris), la valeur ajoutée mais aussi la production. L'une des hypothèses fortes de ce modèle est inhérente au fait que tout le supplément de main d'œuvre féminine injectée sur le marché du travail est absorbé par les différents secteurs d'activité. Les autres hypothèses du modèle étant restées intactes, le plein emploi pour l'ensemble des non-qualifiés et du chômage pour la main d'œuvre masculine.

Au niveau le plus bas du côté de la valeur ajoutée, les différentes catégories de travail $l \in L = \{L_1, \dots, L_l\}$, sont combinées suivant une technologie d'élasticité de substitution constante (CES) qui reflète une substituabilité imparfaite entre différents types de travail. L'entreprise choisit sa composition de la main-d'œuvre afin de minimiser son coût compte tenu des taux de salaire relatifs. La demande de chaque type de travail ($LD_{l,j,t}$) dérive des conditions de premier ordre de minimisation des coûts par l'entreprise représentative, sous réserve de la technologie CES :

$$LDC_{j,t} = B_j^{LD} \left[\sum_l \beta_{l,j}^{LD} LD_{l,j,t}^{-\rho_j^{LD}} \right]^{\rho_j^{-\frac{1}{LD}}} \quad (4)$$

$$LD_{l,j,t} = \left[\frac{\beta_{l,j}^{LD} WC_{j,t}}{WTl_{l,j,t}} \right]^{\sigma_j^{LD}} (B_j^{LD})^{\sigma_j^{LD}-1} LDC_{j,t} \quad (5)$$

- Processus de bouclage

L'équilibre épargne-investissement est réalisé à travers l'introduction d'une taxe indirecte endogène qui permet à l'État de collecter le supplément de ressources nécessaires aux fins d'investissement. Le taux d'épargne des autres institutions est fixé. Les dépenses publiques sont supposées fixes, en terme réel, à la première période. Toutefois, elles augmentent au même rythme que la population. Il en est de même de l'épargne budgétaire, des transferts, de l'offre de travail qui progressent au même taux que la population.

- Dynamique du modèle

La dynamique de l'économie est induite par l'accumulation du capital productif et la croissance démographique. L'accroissement du capital productif à travers l'investissement est la principale source de croissance de l'économie. L'investissement couvre la dépréciation du capital et contribue à son accumulation d'une période à l'autre. La règle d'accumulation du capital privé est déterminée comme suit : le taux d'accumulation sectoriel du capital privé est supposé être une fonction croissante du ratio coût-bénéfice du capital, ce dernier évoluant à un taux décroissant :

$$\frac{IND_{k,bus,t}}{KD_{k,bus,t}} = \varphi_{k,bus} \left[\frac{R_{k,bus,t}}{U_{k,bus,t}} \right]^{\sigma_{k,bus}^{INV}} \quad (6)$$

Le stock de capital privé sectoriel de fin de période ($KD_{k,j,t+1}$) est égal au stock de début de période ($KD_{k,j,t}$) net de la consommation en capital fixe (ou dépréciation) de la période à un taux ($\delta_{k,j}$), auquel s'ajoute le volume de capital accumulé au cours de la période ($IND_{k,j,t}$) :

$$KD_{k,j,t+1} = KD_{k,j,t} (1 - \delta_{k,j}) + IND_{k,j,t} \quad (7)$$

Quant aux flux d'investissements publics, nous supposons qu'ils représentent une proportion des flux d'investissements privés, traduisant ainsi une relative complémentarité entre ces deux types d'investissements dans les secteurs marchands :

$$ING_{bus,t} = \mu * (IND_{priv,bus,t}) \quad (8)$$

Dans le secteur non-marchand, les flux d'investissements publics dépendent du revenu disponible de l'Etat :

$$ING_{ntr,t} = \mu_{ntr} * YG_{t,GOV} \quad (9)$$

La croissance démographique agit sur la croissance économique, principalement par la demande finale et l'épargne des privés et de l'Etat de manière indirecte. La consommation publique est donc supposée augmenter au rythme de la croissance démographique. Cette hypothèse est également valable pour les transferts inter-ménages, les transferts publics versés aux ménages, les transferts privés et publics du reste du monde vers les institutions résidentes et vice-versa, la consommation minimale privée.

- Paramètres des formes fonctionnelles du modèle

La spécification des fonctions de production, de consommation des ménages et des demandes d'importation et d'exportation nécessite des paramètres, notamment : l'élasticité-revenu de la demande de produits, le paramètre de Frisch, l'élasticité de substitution entre capital et travail, l'élasticité de substitution entre les produits importés et locaux, l'élasticité de transformation entre les ventes extérieures et les ventes locales, et l'élasticité de la demande extérieure. En l'absence de séries longues, ces paramètres n'ont pas été estimés sur des données du Sénégal. Ils ont été empruntés à la littérature des MEGC, et à des études empiriques réalisées dans d'autres économies en développement⁴. Tous les autres paramètres du modèle ont été calibrés à l'aide des données de la MCS, de manière à assurer la cohérence des données de l'année de base. L'élasticité de complémentarité entre le capital public et sectoriel est empruntée de Cabral et al. (2010).

- Cadre comptable du modèle : Matrice de Comptabilité Sociale du Sénégal (2014)

La matrice initiale est construite par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) sur la base du tableau entrées-sorties (TES), du tableau des opérations financières de de l'Etat (TOFE) et du tableau de la balance des paiements de 2014.

Nous avons désagrégée cette matrice à l'aide des données récentes provenant de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS II, 2011) ajustée grâce à l'Enquête Nationale Emploi au Sénégal (ENES, 2015). C'est une matrice qui a été désagrégée de la façon la plus large possible compte tenu de la spécificité de la recherche. Elle comprend 27 secteurs d'activité et 48 produits. Le facteur travail est d'abord segmenté en dix (10) catégories socio professionnelle :

- les cadres supérieurs et ingénieurs (CSI)
- les cadres moyens et agent de maitrise (CMAM)
- les employés et ouvriers qualifiés (EOQ)
- les employés et ouvriers semi qualifiés (EOSQ)
- les employeurs
- les manœuvres
- les travailleurs indépendants (propre compte)

⁴ Des détails sur les paramètres dans les MEGC sont apportés par Annabi et al. (2002).

- les aides-familiaux
- les apprentis rémunéré ou non
- les autres qui regroupent les non déclarés et les inclassables.

Ensuite, chaque catégorie de travailleurs est également segmentée selon le genre (homme et femme). Au total, le seul facteur travail se retrouve maintenant scinder en 20 sous segments. En effet, cette segmentation permet de mettre en évidence l'hétérogénéité du marché du travail selon la catégorie socioprofessionnelle et le sexe afin de répondre pertinemment à la spécificité de notre problématique. Le facteur capital est aussi scinder en deux modalités : capital privé et capital public. Cette procédure de segmentation permet de simuler l'impact d'une variation des investissements publics dans un secteur sur l'emploi suivant le genre et la catégorie socio professionnelle. Concernant les agents, nous avons les classiques : les ménages, les firmes, le gouvernement et le reste du monde. Les ménages sont également dissociés en quinze (15) sous segments selon les quartiles et la zone d'habitation (cinq quartiles pour Dakar, cinq quartiles pour les autres centres urbains et cinq quartiles pour la zone rurale) afin de prendre en compte leur hétérogénéité.

4. Justification des simulations et résultats

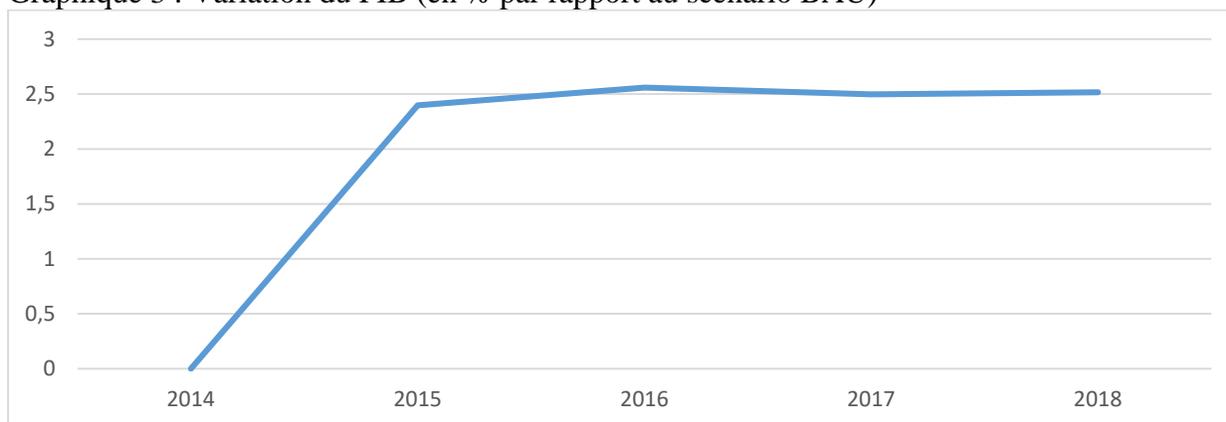
Le scénario à simuler consiste en une hausse de 10% de l'offre de main d'œuvre féminine consécutive à un programme de garantie de l'emploi orientée vers les femmes. Comme montré dans la section sur la revue de la littérature, des politiques sociales à orientation genre permettent d'augmenter le taux d'emploi des femmes suivant plusieurs mécanismes. D'une part, elles permettent d'améliorer l'état de santé et la fréquentation scolaire des enfants, en particulier des filles, d'autant plus que c'est souvent l'une des conditions à respecter par les ménages afin de bénéficier transferts monétaires. En conséquence, elles favorisent la participation des femmes au marché du travail (cas du Kenya, du Brésil et de la Colombie). D'autre part, des programmes de garantie de l'emploi initiés dans plusieurs pays en tenant en compte la dimension genre ont également permis de favoriser l'accès à l'emploi des couches les plus vulnérables notamment les jeunes et les femmes (cas de l'Ethiopie, du Libéria de l'Afrique du Sud, du Pérou et de l'Inde).

Ces programmes, dans leur conception, ne sont pas loin de celui entrepris par l'Etat du Sénégal en 2018 à savoir la Délégation à l'Entrepreneuriat Rapide des Jeunes et des Femmes (DER/JF). L'auto-emploi mobilise une grande partie de la main d'œuvre sénégalaise et joue ainsi un rôle majeur dans la lutte contre le chômage et le sous-emploi. Néanmoins, cette frange importante de la population peine souvent à trouver des financements pour développer leurs activités et participer pleinement à l'activité économique. Dans la loi des finances de 2018, l'Etat du Sénégal a décaissé un budget de 30 milliards de FCFA pour le financement dudit programme. Le gouvernement Sénégalais souhaiterait, en effet, s'appuyer sur l'entrepreneuriat et l'auto-emploi afin de faciliter l'accès à l'emploi des jeunes et des femmes.

En conséquence, l'idée de cette simulation est d'analyser l'impact d'une politique de protection sociale genre sur la situation des femmes sur le marché du travail mais aussi sur la soutenabilité de la croissance économique au Sénégal.

- Impact global sur la production

Le surplus de main d'œuvre féminine injecté sur le marché de travail a favorisé une augmentation du PIB et permet d'enregistrer une amélioration du taux de croissance du PIB de 2,3 à un peu plus de 2,5 points de pourcentage entre 2015 et 2018, soit une hausse moyenne de 1,99 points de pourcentage. Le pic de croissance est noté en 2016 avec une hausse de 2,56 points de pourcentage. Graphique 3 : Variation du PIB (en % par rapport au scénario BAU)

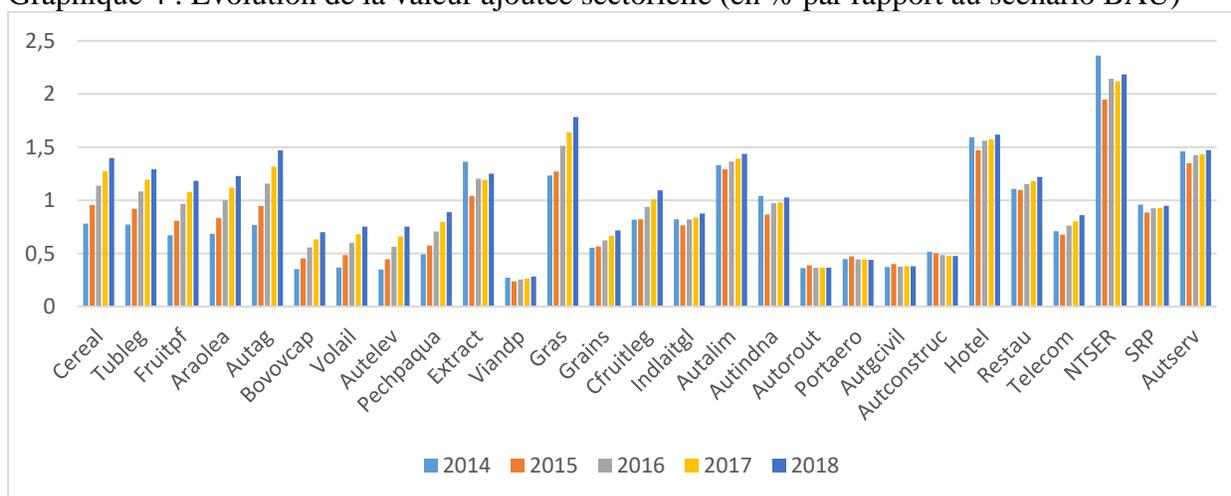


Source : Auteur, à partir des simulations

- Impact sectoriel sur la valeur ajoutée

L'augmentation de l'offre de travail féminine est supposée avoir plus d'impact dans les secteurs très intensifs en main d'œuvre féminine. Les secteurs tels que l'hôtellerie, les services non marchands, les autres services et l'industrie alimentaire (« gras », « autalim ») ont connu les plus fortes augmentations de leur valeur ajoutée. Le secteur agricole dans son ensemble a connu une hausse un peu moins importante. Les secteurs les moins influencés par la hausse de l'offre de main d'œuvre féminine sont ceux qui tournent autour du génie civil (« autoroute », « portaero », « autgcivil », « autconstruc »). Ces derniers ont la particularité d'être très intensifs en main d'œuvre masculine.

Graphique 4 : Evolution de la valeur ajoutée sectorielle (en % par rapport au scénario BAU)



Source : Auteur, à partir des simulations

- Impact sur le marché du travail

Etant donné que la simulation a porté sur une hausse de l'offre de travail des femmes, l'offre de travail global s'en trouve augmentée, ce qui entraîne une baisse des taux de salaires (tous segments compris). Néanmoins, les salaires des hommes et ceux des femmes ne baissent pas dans les mêmes proportions. La baisse des salaires des femmes est sept (7) fois plus importante que celle des salaires des hommes.

Tableau 3 : Evolution du taux de salaire selon les segments du marché du travail (en % par rapport au BAU)

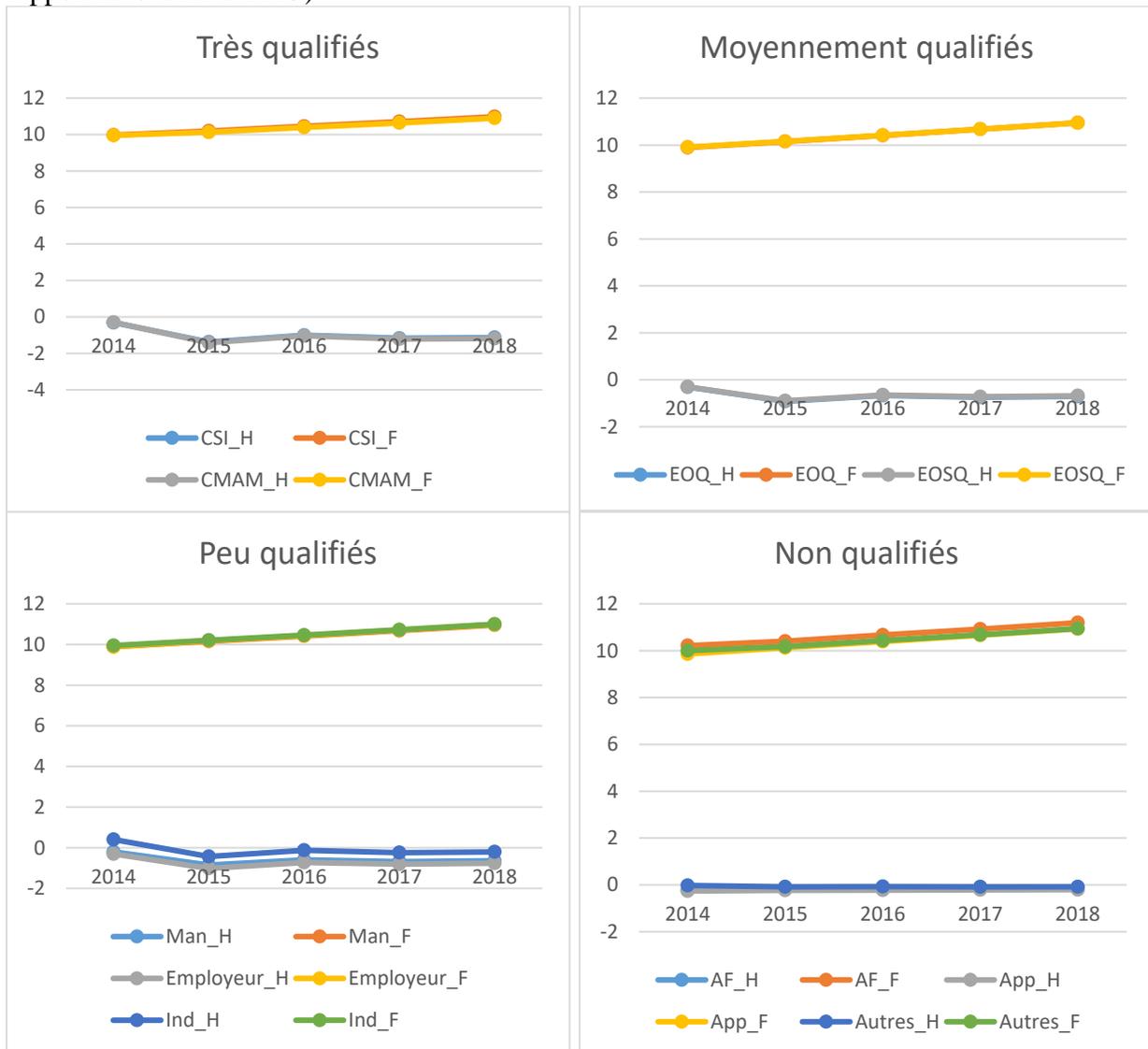
Segments du marché du travail	2014	2015	2016	2017	2018
CSI_H	-0,997	-0,057	-0,384	-0,255	-0,293
CSI_F	-7,28	-6,955	-7,03	-6,969	-6,964
CMAM_H	-1,014	-0,094	-0,417	-0,292	-0,331
CMAM_F	-7,269	-7,028	-7,093	-7,051	-7,051
EOQ_H	-0,987	-0,2	-0,463	-0,349	-0,376
EOQ_F	-7,234	-6,921	-6,998	-6,94	-6,937
EOSQ_H	-0,962	-0,166	-0,43	-0,314	-0,341
EOSQ_F	-7,244	-6,934	-7,009	-6,951	-6,948
Man_H	-0,937	-0,022	-0,334	-0,206	-0,24
Man_F	-7,23	-6,879	-6,961	-6,895	-6,89
Employeur_H	-0,963	-0,067	-0,368	-0,24	-0,272
Employeur_F	-7,231	-6,863	-6,947	-6,877	-6,871
Ind_H	-0,985	-0,092	-0,39	-0,263	-0,295
Ind_F	-7,208	-6,819	-6,903	-6,829	-6,822
AF_H	-1,726	-1,17	-1,273	-1,161	-1,145
AF_F	-7,544	-7,095	-7,184	-7,095	-7,084
App_H	-1,023	-0,609	-0,713	-0,638	-0,635
App_F	-7,211	-6,869	-6,953	-6,891	-6,888
Autres_H	-1,109	-0,718	-0,81	-0,739	-0,737
Autres_F	-7,291	-6,943	-7,018	-6,952	-6,946

Source : Auteur, à partir des simulations

En conséquence de l'augmentation de l'offre de travail féminine et de la baisse des salaires, nous observons une hausse de la demande de travail pour les femmes et une baisse de la demande pour les hommes (cf. graphique 5). Cette tournure est observée pour tous les segments du marché du travail à l'exception du segment des non-qualifiés pour lequel, nonobstant l'augmentation de la demande de main d'œuvre féminine, le statut quo est observé pour celle masculine.

En effet, le supplément de travailleuses injecté sur le marché du travail est totalement absorbé par les différents secteurs d'activité. De facto, nous observons que la main d'œuvre féminine exclut du marché celle masculine, ceci explique alors la baisse de la demande de travail des hommes. Par contre, la main d'œuvre masculine des non-qualifiés n'a pas diminué parce qu'il a été supposé à ce niveau un plein emploi pour le segment des non qualifiés (tous sexes compris).

Graphique 5 : Evolution de la demande de travail des segments du marché du travail (en % par rapport au scénario BAU)



Source : Auteur, à partir des simulations

Conclusion et implications de politique économique

A l'instar de la plupart des pays à travers le monde, la mise en œuvre d'une politique de protection sociale avec une dimension genre favorise non seulement la croissance économique, mais permet également d'améliorer le taux d'emploi des femmes. Cet article est produit dans le but d'explorer la relation qui pourrait exister entre les politiques sociales sous le prisme du genre, le marché du travail et la croissance économique. Pour mener à bien cette recherche, nous avons construit un modèle d'équilibre général calculable dans l'optique de simuler une augmentation de 10% de l'offre de travail des femmes. Nous avons utilisé une matrice de comptabilité sociale à segmentation poussée du marché du travail suivant le genre et la catégorie socioprofessionnelle afin de mettre en évidence les hétérogénéités de ce marché.

Les résultats des simulations ont montré le taux d'emploi des femmes (tous segments compris) a relativement augmenté, alors que l'inverse est observé chez la main d'œuvre masculine. En conséquence, il est admis que la protection sociale genre axée sur des programmes de création d'emploi pour les femmes est certes importante pour relever le niveau de participation de la main d'œuvre féminine sur le marché du travail. Même s'il faudrait penser à mettre en œuvre des politiques compensatoires pour ne pas in fine léser celle masculine.

La protection sociale genre a aussi permis de consolider la croissance économique (avec une hausse moyenne du PIB de 1,99 points de pourcentage) et d'augmenter les valeurs ajoutées sectorielles (les hausses les plus importantes étant notées dans les secteurs les plus intensifs en main d'œuvre féminine). Ceci corrobore l'idée selon laquelle les femmes participent de plus en plus à l'activité économique et au processus de développement socioéconomique. Elles constituent alors une frange de la population qu'il ne faudrait pas négliger si on veut tirer profit de toute la main d'œuvre disponible sur le marché du travail et ainsi favoriser une croissance économique plus inclusive.

Références bibliographiques

- Agence National de la Statistique et de la Démographie (2011), « Rapport de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS-II) ».
- Agence National de la Statistique et de la Démographie (2015), « Rapport de l'Enquête National sur l'emploi au Sénégal (ENES) ».
- Antonopoulos R. (2008), "The Unpaid Care Work- Paid Work Connection", Working Paper No. 86, Policy Integration and Statistics Department, Geneva, Switzerland: International Labour Office.
- Antonopoulos R. (2013), "Expanding Social Protection in Developing Countries: A Gender Perspective", Levy Economics Institute of Bard College.
- Arnold C., Johnson T and Thakur G.S. (2009) "Gender and Social Protection. In: Promoting Pro-Poor Growth Social Protection", The Organisation for Economic Co-operation Development (OECD). Disponible sur : <http://www.oecd.org>.
- Asfaw S., Audi P., Dalton T. and Lipper L. (2012a), "Market participation, on-farm crop diversity and household welfare: micro-evidence from Kenya", *Journal of Environment and Development*, 17(04), 1-23.
- Barrientos A. and Hulme D. (2008), "Social Protection for the Poor and Poorest in Developing Countries: Reflections on a Quiet Revolution." Manchester, UK: Brooks World Poverty Institute, The University of Manchester.
- Cabral F. J., Cissé F. et Diagne A. (2017), "Modélisation de l'impact du PSE agricole sur la demande de travail au Sénégal", Miméo.
- Decaluwe B., Lemelin A., Maisonnave H. and Robichaud V. (2013), "PEP-1-t: The PEP standard single-country, recursive dynamic CGE model", Partnership for Economic Policy (PEP).
- Fond des Nations Unies pour l'Enfant UNICEF (2009), « La situation des enfants dans le monde », Numéro spécial », www.unicef.org/publications.
- Gentilini, U. and Omamo S. W. (2009), "Unveiling Social Safety Nets." Occasional Paper No. 20. Rome, Italy: World Food Programme.
- Gitter S., Manley J. and Slavchevska V. (2013), "How Effective are Cash Transfers at Improving Nutritional Status?", *World Development* Vol. 48, pp. 133–155, 2013.
- Holmes R. and Jones N. (2010), "Rethinking Social Protection Using a Gender Lens." London, UK: Overseas Development Institute.

- International Labor Organization (2006), "Social protection and inclusion, Experiences and policy issues", Genève. <http://www.ilo.org/step>.
- Jack L. (2011), "Bismarck vs. Beveridge, Is there still a debate?", World Bank.
- Khera R. and Nayak N. (2009), "Women Workers and Perceptions of the National Rural Employment Guarantee Act in India", London, UK: School of Oriental and African Studies and Delhi, India: Delhi School of Economics.
- Marques R. M., Ximenes S. B. and Ugino C. K. (2017) « les politiques sociales de Lula et Dilma et la redistribution des revenus », *Chronique Internationale de l'IRES*, N°159, Pages 63 à 72.
- Molyneux M. and Thomson M. (2011), "Cash transfers, gender equity and women's empowerment in Peru, Ecuador and Bolivia", *Gender and Development* Vol. 19, No. 2.
- Organisation Internationale du Travail (2011), « Mettre en place des socles de protection sociale pour tous », Programme phare mondiale.
- OCDE (2011), « Effets sur le marché du travail des systèmes de protection sociale dans les économies émergentes », *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*.
- OXFAM (2014), « Il est temps de mettre fin aux inégalités extrêmes », Publié par Oxfam GB pour Oxfam International sous l'ISBN 978-1-78077-723-8.
- Razavi Shahra (2011), « Pour la création d'une protection et d'une sécurité sociale selon le genre » Fondation Friedrich Ebert, *Analyse de Politique International*.
- République du Sénégal (2016), « Stratégie Nationale de Protection sociale (2016-2025) ».
- Sall M. C. A. (2018), « Disparités salariales et genre sur le marché du travail au Sénégal », *Revue d'Economie et de Gestion (REG)* Vol 2 N°1, pp.1-16.
- Samson M. (2009), « Social Cash Transfers and Pro-Poor Growth », *Vers une croissance pro-pauvres : La Protection sociale*, Document de recherche, OCDE, Paris.
- Tebaldi R. (2016), « Genre et protection sociale en Afrique subsaharienne : évaluation générale de la conception de différents programmes », *Centre International de Politiques pour la Croissance Inclusive (IPC-IG) 2016* ISSN 2358-1379.